

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## 270 AVENUE AMBROISE CROIZAT 38400 ST MARTIN D HERES

**Adresse:** 270 Avenue Ambroise Croizat 38400 ST MARTIN D HERES  
**Coordonnées GPS:** 45.18073, 5.765567  
**Cadastre:** BK 304

**Commune:** ST MARTIN D HERES  
**Code Insee:** 38421

**Reference interne :** 55241  
**Reference d'édition:** 3000440  
**Date d'édition:** 08/01/2025



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

13 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 4

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif <b>PEB</b>	<b>NON</b>	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel <b>SEISME</b>	<b>OUI</b>	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel <b>RADON</b>	<b>OUI</b>	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels <b>Inondation</b>	<b>OUI</b>	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Drac aval	Approuvé	16/07/2023
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Drac aval	Approuvé	16/07/2023
PPR Miniers	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>		
PPR Technologiques	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Technologiques</b>		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)" article R.125-25

### DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/DJVRN>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

# Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECT / DGPR juin 2024  
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
270 Avenue Ambroise Croizat	38400	ST MARTIN D HERES
<b>BK 304</b>		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <b>16/07/2023</b>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: <b>Inondation</b>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>MINIERS</b> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque: <input type="text"/>		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>TECHNOLOGIQUES</b> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique <input type="checkbox"/> effet thermique <input type="checkbox"/> effet surpression <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible <input type="checkbox"/> zone 2 faible <input type="checkbox"/> zone 3 modérée <input type="checkbox"/> zone 4 moyenne <input checked="" type="checkbox"/> zone 5 forte <input type="checkbox"/>		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Documents à fournir obligatoirement		
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait du règlement concernant le bien		
<input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>		
<input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
<b>vendeur</b>	<b>Date / Lieu</b>	<b>acquéreur</b>
Signature:	Le, 08/01/2025 Fait à ST MARTIN D HERES	Signature:

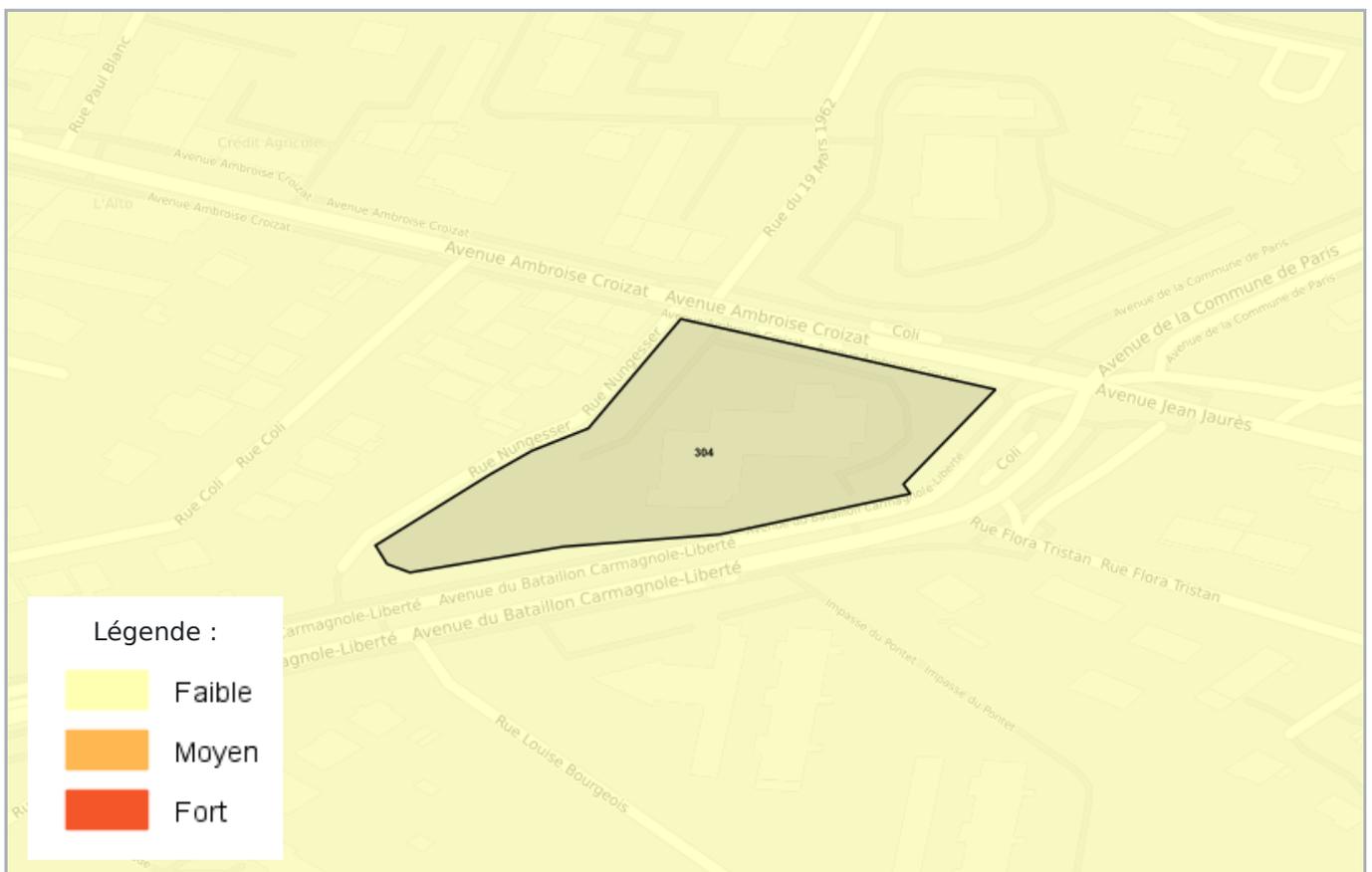
(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et biens immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)" article R.125-25

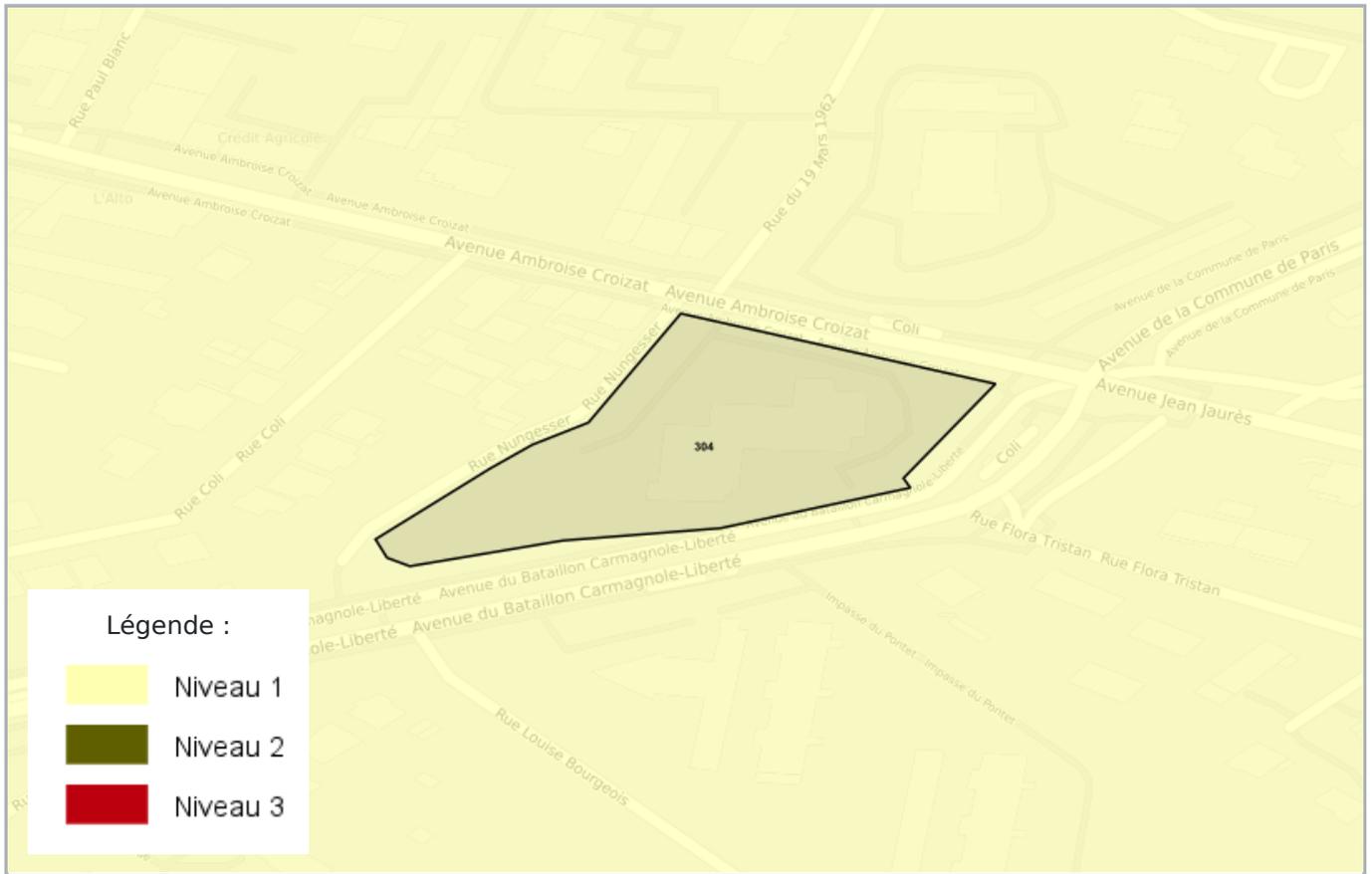
## CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



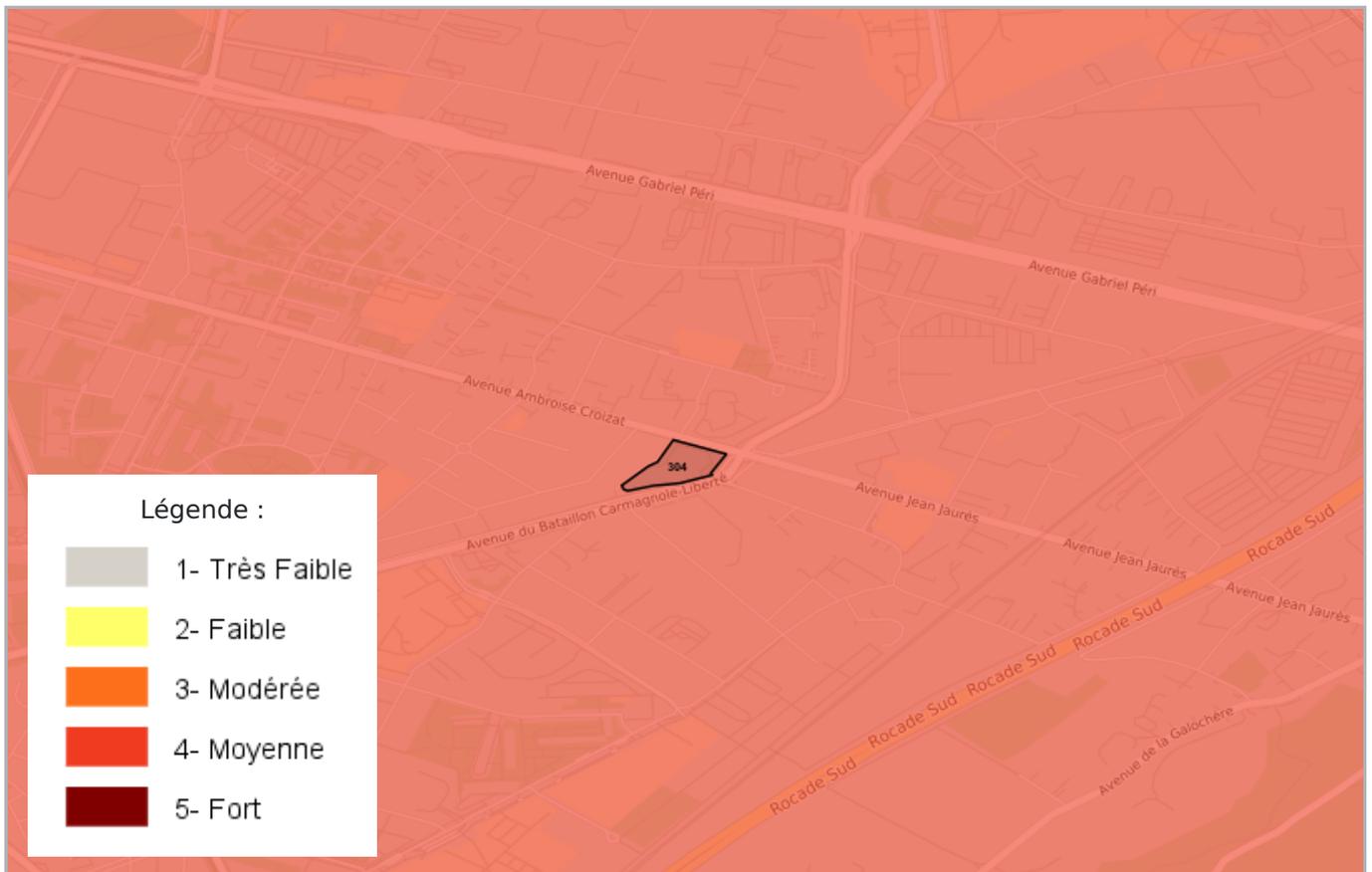
## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



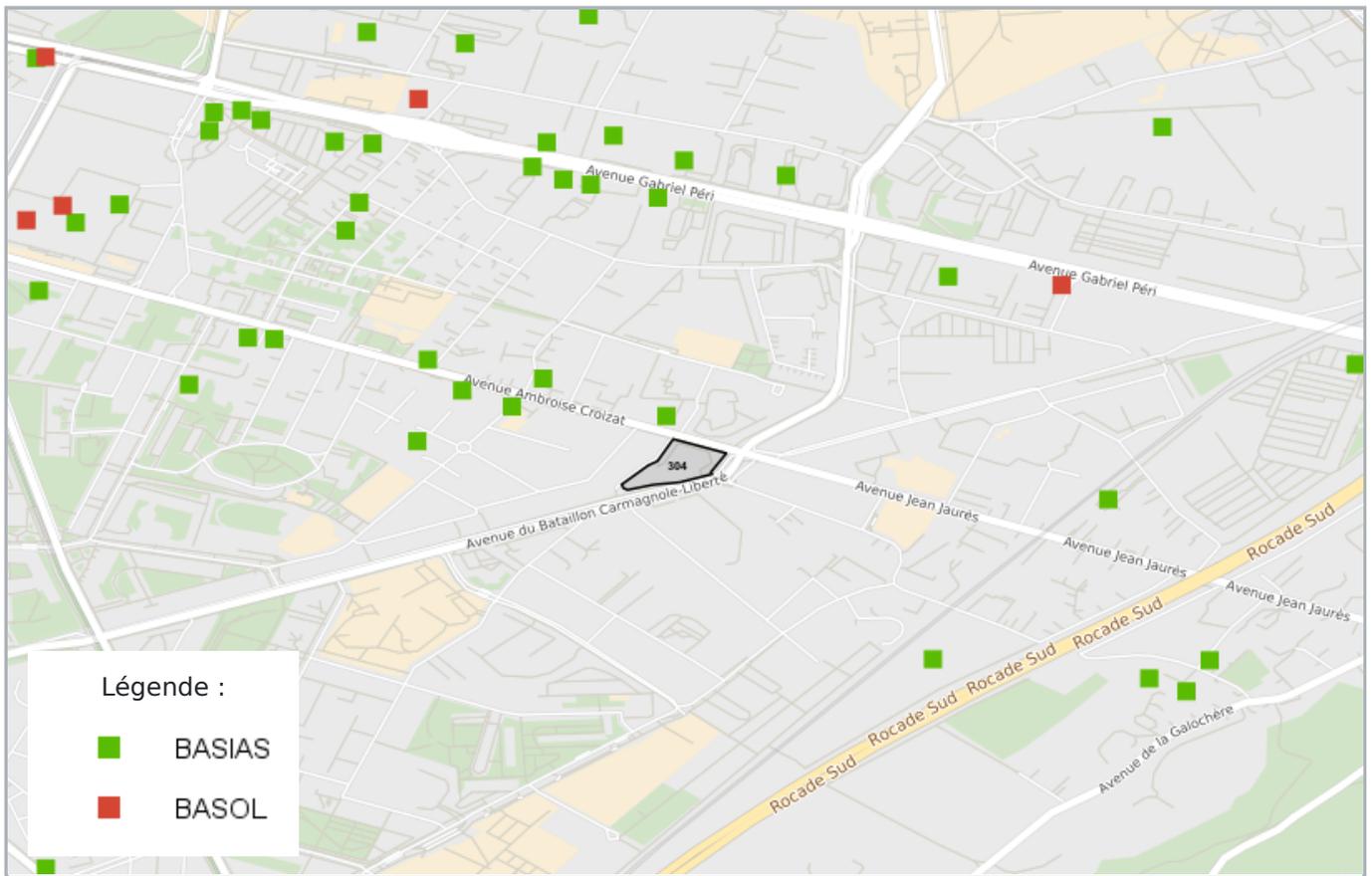
## RADON



## CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



## CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS ( BASOL / BASIAS)



# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

## Adresse de l'immeuble

270 Avenue Ambroise Croizat 38400 ST  
MARTIN D HERES

code postal ou Insee

38400

commune

ST MARTIN D HERES

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé

approuvé

date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé

approuvé

date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome:

## Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

<sup>1</sup> zone A   
très forte

<sup>2</sup> zone B   
forte

<sup>3</sup> zone C   
modérée

<sup>4</sup> zone D   
faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code d'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

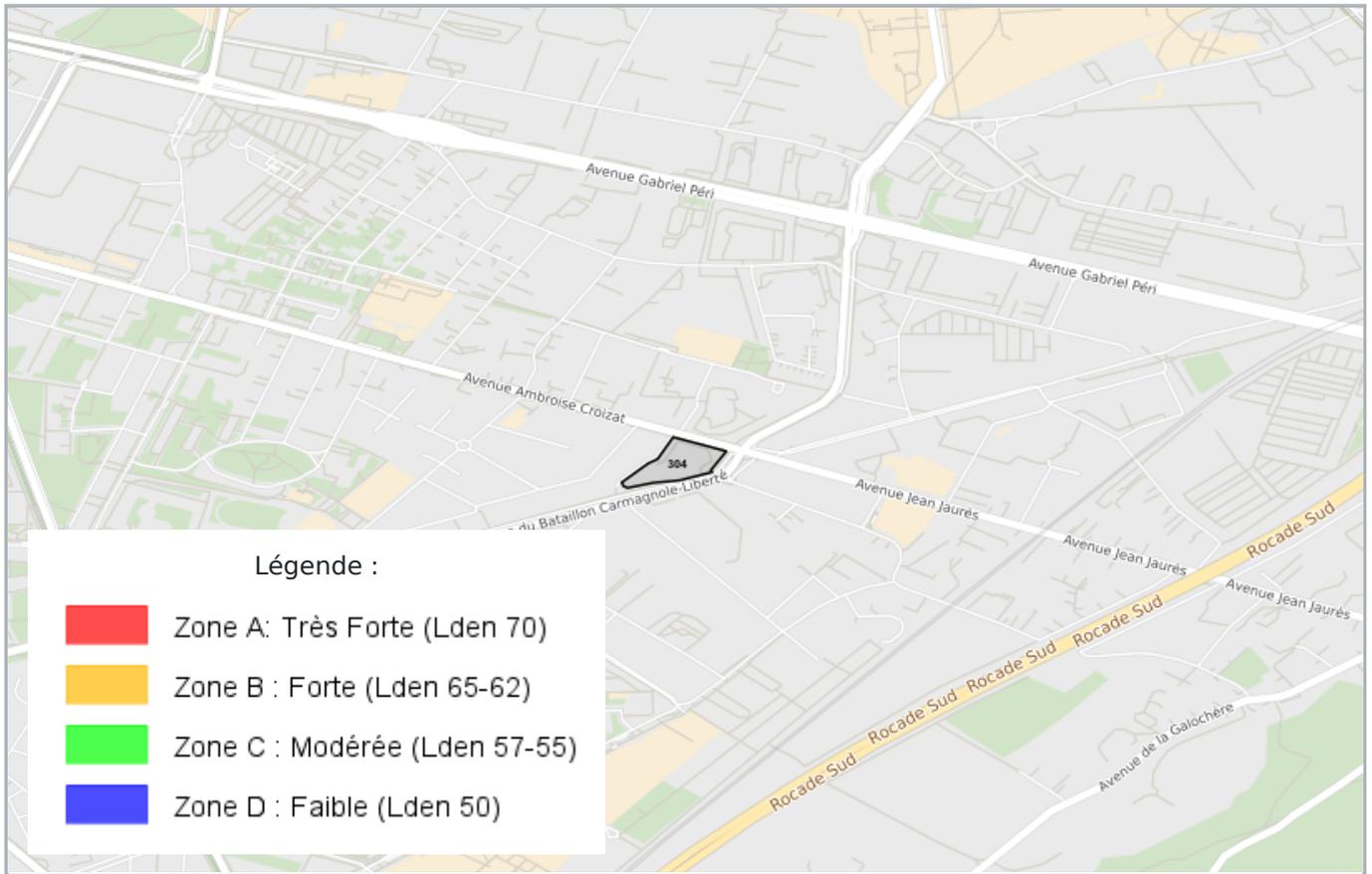
date / lieu

acquéreur

08 janvier 2025 / ST MARTIN D  
HERES

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

## PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



**LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
**BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES**

205 avenue Ambroise Croizat SAINT MARTIN D'HERES		43 mètres
<b>SSP4052795</b>	INNOCENTI Sirio	
Indéterminé	<i>Pressing</i>	
avenue Ambroise Croizat SAINT MARTIN D'HERES		198 mètres
<b>SSP4052791</b>	Sté des "Ateliers des Alpes"(Gérant : Mme MATHIEU Thérèse), anc. Sté du Bois Ouvré (M. MARET)	
Indéterminé	<i>Mécanique avec serrurerie et ferblanterie, anc. Travail et imprégnation du bois</i>	
185 avenue Ambroise Croizat SAINT MARTIN D'HERES		198 mètres
<b>SSP4052794</b>	M. SADOUX Henri, anc. Ets GUIGAZ et SEZANNE	
Indéterminé	<i>Garage Renault, anc. Atelier charpente avec couverture et parquets</i>	
208 avenue Ambroise Croizat SAINT MARTIN D'HERES		263 mètres
<b>SSP4052796</b>	Ets HOWMAR (M. MARGOSSIAN)	
Indéterminé	<i>DLI</i>	
12 rue Coste SAINT MARTIN D'HERES		270 mètres
<b>SSP4052787</b>	Sté ARISTAINE (Gérant : M. MARTINO Donat), anc. Sté PERFOR	
Indéterminé	<i>Travail des métaux</i>	
165 avenue Ambroise Croizat SAINT MARTIN D'HERES		333 mètres
<b>SSP4052793</b>	AGOBIAN Antoine	
Indéterminé	<i>Garage</i>	
9 rue Charles Darwin SAINT MARTIN D'HERES		425 mètres
<b>SSP4052963</b>	ELF DISTRIBUTION	
Indéterminé	<i>Desserte de carburants</i>	
24 rue Joliot Curie SAINT MARTIN D'HERES		436 mètres
<b>SSP4048789</b>	SARL ANDRE (André) (Gérant: M. ANDRE Marcel)	
Indéterminé	<i>Constructions mécaniques avec DLI</i>	
116 avenue Gabriel Péri SAINT MARTIN D'HERES		437 mètres
<b>SSP4049953</b>	M. Georges ROUX	
Indéterminé	<i>Garage avec station service</i>	
avenue Gabriel Péri SAINT MARTIN D'HERES		472 mètres
<b>SSP4052982</b>	Ets BALAS et Fils	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
104 avenue Gabriel Péri SAINT MARTIN D'HERES		489 mètres
<b>SSP4052985</b>	STRADA SA, anc. BONNARD et Fils	
Indéterminé	<i>Dépôt de fuel-oil domestique</i>	
rue Eparres (des) SAINT MARTIN D'HERES		490 mètres
<b>SSP4052689</b>	MM. Christian BARBE et Dominique BALDUCCI, anc. M. Antonio GAROFALO	
Indéterminé	<i>"Carrosserie des Nations"</i>	

**SSP4049966**

SA SODIPETROL (Sté de Distribution de Produits Pétroliers)

Indéterminé

*Dépôt et Distribution de liquides inflammables***La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision**

<b>SSP4050228</b> M. PELLOUX Victor 8 rue Baudé (de la) SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049991</b> SARL Ets ANDRE (André) 2 bis avenue Jean Jaurès SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049992</b> M. François SARAGAGLIA Chemin Petit Glairon (du) SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049993</b> M. BOUSSAINT - ROUX Chemin départemental 269 B SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049964</b> Usine NEYRET - BRENIER et Cie route départementale 2 SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049968</b> Ets DEGIVRY Zone industrielle "Les Glairons" SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049970</b> Ets FOSCALE et PLACE lieu dit "Les Petits Glairons" SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049988</b> Félix REVOLLE 28 route Gières (de) SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4050007</b> Mme MESQUIDA 11 rue Emile Zola SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4051520</b> M. René GRANGE 14 rue Marceau Leyssieux SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4051415</b> Sté Hewlett Packard Grenoble SA 34 rue Résistants (des) SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049957</b> VALLET lieu dit "Mas de la Croix Rouge" SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049959</b> Pierre CHABERT lieu dit "A la Croix Rouge" SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049960</b> François PAGANON route départementale n° 2 SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049962</b> ARNAUD Fils lieu dit "Mas de la Croix Rouge" SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4050003</b> M. PETIT lieu dit "La Croix Rouge" SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4052788</b> M. GENCO Jacques rue Pierre Courtade SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4052952</b> Sté FRAIKIN rue Béal (du) SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049989</b> Cie des Encres "STEPHENS" avenue Grand Châtelet (du) SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4048955</b> TRABICHET lieu dit "Centre commercial de l'Hermitage" SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049947</b> Ets FLASH - COLOR SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049949</b> M. BILLAUD (ou BUILLAUD) SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4049955</b> Sté Chimique et Routière de la Gironde lieu dit "Les Eparres" SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049999</b> M. Barthélémy CASSULINI, anc. M. OJUIGNIER lieu dit "La Croix Rouge" SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4050001</b> Sté Entreprise Nouvelle de Construction 17 rue Saint-Martin-d'Hères (de) SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4052692</b> Sté COMEDIC rue Barnove (de) SAINT MARTIN D'HERES
<b>SSP4048787</b> M. Jean-Claude SCHINTU lieu dit "La Galochère" SAINT MARTIN D'HERES	<b>SSP4049997</b> M. CLOT avenue Potié SAINT MARTIN D'HERES

**LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)****BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL**

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

**LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)****INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Isère  
Commune : ST MARTIN D HERES

# Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

270 Avenue Ambroise Croizat  
38400 ST MARTIN D HERES

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

### Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/2010	06/06/2010	07/09/2010	10/09/2010	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/12/1991	23/12/1991	21/08/1992	23/08/1992	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	21/11/2023	10/12/2023	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Etabli le :

08/01/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gov.fr](http://georisques.gov.fr)